

" PARLONS VRAI "

Négociations Salariales Annuelles 2012

Au lendemain de la clôture des négociations salariales, des contrevérités circulent

Article La Tribune du [27/10/2011](#)

BNP PARIBAS : UNE « PRIME SARKOZY » DE 690 EUROS

BNP Paribas a bouclé mercredi soir ses négociations annuelles obligatoires (NAO) pour 2012 après quatre réunions. Les représentants syndicaux ont obtenu une prime de partage des profits (« prime Sarkozy ») de 690 euros par salarié payable au 31 décembre 2011, alors que la direction avait proposé 350 euros. Cette prime s'annonce comme la plus élevée du secteur (lire « La Tribune » du 20 octobre). La direction de Société Générale, où les négociations salariales se sont ouvertes il y a quelques jours, a par exemple proposé 200 euros. De plus, BNP Paribas accorde aussi une augmentation collective de 0.6 % des salaires avec un plancher de 220 euros, applicable au 1^{er} avril 2012. Ces NAO coûteront plus cher à la banque que l'an dernier, soit environ 45 millions d'euros contre 32 millions d'euros au titre de l'accord 2011 (compte tenu de l'augmentation collective de 1 % avec un plancher de 500 euros). Le SNB/CFE-CGC majoritaire chez BNP, a annoncé qu'il signerait l'accord pour 2012. L.F.

" DISCOURS FALLACIEUX ! "

⇒ Comment 220 € par an peuvent-ils faire plus que les 450 €/an ou 500 €/an d'augmentation pérenne obtenus en janvier 2011 ?

Faut-il y ajouter la prime de 690 €, voulue par le législateur, qui n'a pas d'avenir au-delà du 31 décembre ?

Il faut tout de même, avec les dernières mesures proposées par la Direction Générale, un salaire de 75 000 €/an pour atteindre les 450 € d'augmentation de 2011 !!! ...

⇒ Comment expliquer, dans un article de "La Tribune" du 27/10, avec une fin des négociations le 26/10 à 17h00, la position d'une organisation syndicale et voir dans sa communication du 26/10 ... « **Vous avez maintenant l'ensemble des données du problème, appuyez sur « répondre » et dites nous « OUI ou NON » si vous souhaitez que nous signions ou pas.** » ??? ...

La loi n°2011-894 du 28 juillet 2011 interdit l'amalgame de la Prime sur le partage des profits et de la NAO à venir. Ce n'est pas **FO** qui l'affirme, c'est le législateur. La Prime sur le Partage des Profits concerne l'exercice 2010 alors que la NAO définit la politique salariale de 2012. Il n'est pas honnête d'additionner le résultat de deux négociations différentes même si la Direction a privilégié un calendrier commun !

Pourquoi une organisation syndicale, majoritaire et prétendument responsable dans l'Entreprise, se cache-t-elle derrière des contrevérités avec la complicité des médias ?

A **FO**, nous préférons le " parlé vrai ". En vérité, la revalorisation salariale 2012 sera en chute libre et ne coûtera pas plus cher à l'Entreprise, quelle que soit la formulation qui en est faite par la Direction Générale et cette organisation syndicale.

Faut-il remercier ceux qui, au nom des salariés, défendent et motivent ouvertement cette politique ?

Dernière minute :

Après l'énorme campagne médiatique de la FBF (Fédération Bancaire Française), expliquant que les banques françaises, dont principalement BNP Paribas, « ont mis en réserve la majeure partie de leurs bénéfices 2010 », la Direction de BNP Paribas annonce qu'elle pourra autofinancer l'ensemble des décisions prises par Bruxelles.

Les salariés pourront désormais apprécier, en connaissance de cause, le contenu des accords proposés par la Direction Générale aux Organisations Syndicales.